

Sainte-Croix



*conseil communal

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 16 mars 2026

Présidence : Mme Cindy Joliat Paillard
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : M. Stéphane Cornuz, M. Grégoire Pomey
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 11 février 2026 pour le

lundi 16 mars 2026 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis/rapports-préavis municipaux suivants

6. No 26-01 Assainissement des hameaux de Vers Chez Jaccard, Vers Chez la Besse et du Chalet du Rocher
7. No 26-02 Création d'un système d'épuration individuelle pour le bâtiment du Mont de la Mayaz
8. No 26-03 Remplacement du véhicule polyvalent Bucher Ladog T1250 du secteur des travaux
9. No 26-04 Rénovation des routes forestières du Mont de Baulmes, à Dominique et du Saut de l'eau
10. Interpellations, propositions, questions

Madame la Présidente

Citation

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je vous souhaite la bienvenue à notre premier Conseil pour l'année 2026 et vous remercie pour votre présence et votre engagement au service de notre commune.

A l'issue de la séance, La Municipalité vous invite à un apéritif offert en l'honneur du dernier Conseil du Municipal Sylvain Fasola.

Comme d'habitude, je vous rappelle que la séance est filmée et enregistrée.

Lors de vos prises de parole, je vous remercie de :

- vous présenter,
- parler en face du micro,
- et d'adapter si besoin la hauteur ou l'orientation du micro, afin que vos interventions soient bien compréhensibles par toutes et tous.

Je vais maintenant passer la parole à notre secrétaire pour procéder à l'appel.

Vous voudrez bien :

- répondre par « présent » à l'appel de votre nom,
- puis confirmer votre présence par l'activation de la zapette,
- et si votre numéro ne s'est pas activé à l'écran, merci de le signaler immédiatement.

Fin de citation

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Yvan Pahud, Madame la Municipale Nathalie Jaccard et MM. les Municipaux Sylvain Fasola et Lionel-Numa Pesenti. Madame la Municipale Rachel Gueissaz est excusée.

43 Conseillères et Conseillers sont présent-e-s, 12 sont excusé-e-s.

Sont excusées et excusés :

Pour le PS-Les Verts : Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Béatrice Béguin et Marie-Pascale Schmid, Antonio Buyo, Laurent Vuilleumier, Claude Michaud et Edouard Nekaka.

Pour le PLR-VL : Messieurs les Conseillers Dionisio Baptista, Philippe Gueissaz et Thierry Magnin.

Pour l'UDC-Ind : Messieurs les Conseillers Tristan Merminod, Sébastien Pavid et Lionel Rustichelli.

Madame la Présidente

Citation

Le quorum étant atteint, nous pouvons procéder aux différentes missions de l'assemblée, en commençant par l'ordre du jour qui vous a été remis.

Fin de citation

Madame la Présidente soumet au vote par zapette la proposition d'ordre du jour qui est acceptée avec 40 oui.

2. Démission - Assermentation

Madame la Présidente confirme ne pas avoir reçu de démission, il n'y aura donc pas d'assermentation.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025

Madame la Présidente

Citation

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025. J'ouvre la discussion.

Fin de citation

La discussion n'étant pas demandée, Madame la Présidente clôt le débat et demande le vote par zapette sur l'acceptation du procès-verbal du 15 décembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est accepté avec 41 oui.

4. Communications du bureau du Conseil

Madame la Présidente

Citation

Le programme de la sortie du Conseil du 6 juin vous a été remis, merci à celles et ceux qui ont déjà répondu. Pour les personnes encore intéressées, merci de bien vouloir vous annoncer au plus vite.

Lors de la dernière séance du Bureau, nous avons abordé la question des présences et des remplacements au sein des commissions. Il semble notamment avoir été difficile de réunir l'ensemble des membres de la Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux.

Pour la prochaine législature, nous proposons donc de prévoir la désignation de membres suppléants, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici, ainsi que d'un-e président-e. Ces commissions se réunissent certes peu souvent, mais il est important que leurs membres puissent répondre présents, car des citoyennes et citoyens attendent des décisions qui les concernent directement. Cette recommandation pourrait être étendue à l'ensemble des commissions fixes nommées en début de législature.

Je vous fais part de la démission de notre secrétaire du Bureau, Madame Mary-Claire André Mollet, en date du 25 février 2026 en tant que secrétaire du Conseil communal.

Fin de citation

Madame la Présidente lit la lettre de Madame Mary-Claire André Mollet, la remercie pour son travail jusqu'ici et confirme que des démarches vont être faites pour trouver son remplacement.

Madame la Présidente ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, la discussion est close.

5. Communications municipales

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Dhia Mansouri, en qualité d'aide-monteur aux Services industriels, avec effet au 1^{er} mars 2026 ;
- Mme Karin Docq, en qualité d'employée d'administration au sein du Service Jeunesse et Cohésion sociale, avec effet au 1^{er} avril 2026 (réorganisation sectorielle de l'administration et de l'accueil de jour des enfants) ;

- ✦ Mme Cristal Cerveau, en qualité d'employée d'administration au sein de la Bourse communale, avec effet au 1^{er} avril 2026 (réorganisation sectorielle de l'administration et de l'accueil de jour des enfants) ;

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateur cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

De plus, elle a pris acte de la volonté de M. Pascal Hinni, employé polyvalent à la voirie, de prendre sa retraite anticipée, à compter du 31 juillet 2026. Elle tient à le remercier chaleureusement pour ses 40 ans de service et lui souhaite une magnifique retraite.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, aucun dossier de naturalisation n'a été traité.

3. Election communales 2026

Le dimanche 8 mars 2026 ont eu lieu les Elections communales pour la législature 2026-2031. Avec un taux de participation de 42.24 %, le Conseil communal sera composé de 25 sièges pour le Parti socialiste – Les Vert-e-s, de 19 sièges pour l'UDC et Indépendants et de 11 sièges pour le PLR et Sympathisants.

Quant à la Municipalité, ont été élus au 1^{er} tour : M. Yvan Pahud, Mme Cindy Joliat et Mme Rachel Gueissaz avec un taux de participation de 47.69 %. Un second tour aura lieu le dimanche 29 mars 2026.

La Municipalité remercie toutes les personnes présentes lors du dépouillement du 8 mars 2026 et qui ont ainsi contribué au bon déroulement de cette journée.

4. Réception des nouveaux citoyens

La traditionnelle réception des nouveaux citoyens des Communes de Sainte-Croix, Baulmes, Bullet et Mauborget a eu lieu le vendredi 31 janvier 2026 au Cercle espagnol et a réuni 39 participants de l'année 2008. Cette cérémonie a permis aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités communales.

5. Engagement d'une entreprise de sécurité privée

Depuis le début du mois de mars, la société Securitas SA a été mandatée par la Commune afin d'assurer des passages journaliers destinés au contrôle de différents lieux du territoire communal. Ces passages, qui seront effectués de manière aléatoire, constituent un nouvel outil complémentaire pour la sécurité dans notre région. Cette prestation sera financée par le montant supplémentaire de Chf 30'000.-- accordé, par voie d'amendement, au chapitre « 11100 » du Budget 2026 lors de la séance du 15 décembre dernier.

6. Postulat et motion en lien avec la sécurité

Un rapport-préavis est actuellement en cours d'élaboration par les services communaux afin de répondre au postulat « Plus de sécurité pour notre région - Installer des caméras de surveillance dans les lieux publics » ainsi qu'à la motion « Pour un plan communal de renforcement de la sécurité de Sainte-Croix ». Dans ce cadre, plusieurs entreprises spécialisées en vidéosurveillance ainsi que des entreprises d'électricité ont été rencontrées, des devis doivent encore être réceptionnés.

En parallèle, deux courriers, co-signés avec la Commune de Bullet, sollicitant un renforcement sécuritaire ont été envoyés à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) et au Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES). De plus et comme demandé dans la motion, la Municipalité de Sainte-Croix a également pris contact avec la Police Nord Vaudois afin de se renseigner sur une éventuelle collaboration.

Afin de pouvoir examiner différentes options et dans le but de présenter au Conseil communal un état des lieux complet de la situation avec quelques mois d'activité d'une sécurité privée, le préavis sera soumis au législatif lors de la séance d'octobre 2026.

7. Travaux RC 254 Vuiteboeuf - Sainte-Croix

Les travaux de réhabilitation de la route cantonale entre Vuiteboeuf et Sainte-Croix progressent. Fin février, plus de 130 mètres ont été creusés sur les 170 mètres de travaux souterrains prévus pour la réalisation du tunnel. Sous réserve de conditions géologiques favorables, la fin du percement est attendue à la fin de ce mois.

Dès le mois de mars, une circulation alternée, régulée par des feux est mise en place jusqu'à fin octobre, sous réserve des conditions météorologiques et techniques.

De plus, trois nuits de fermetures consécutives (entre 20h00 et 5h00) sont prévues entre mi-mars et mi-avril 2026 pour le montage d'une grue sur portique pour la construction de l'estacade en aval du tunnel. A ce jour, les dates ne sont pas encore connues. Toutefois, une déviation sera mise en place et signalée via Mauborget. Le hameau du Château restera accessible depuis Bullet et Sainte-Croix.

Nous vous remercions pour votre compréhension face aux perturbations occasionnées et vous prie de faire preuve de prudence et de vous conformer à la signalisation mise en place.

Retrouvez les informations concernant la circulation et l'avancement du chantier sur le site de l'Etat de Vaud à l'adresse suivante : www.vd.ch/rc254.

8. Bus Santé

Nous vous informons du passage du « Bus Santé » dans notre commune du 13 au 16 avril 2026, sur le préau du Collège de la Poste. La prise de rendez-vous peut être effectuée directement sur le site internet d'Unisanté : www.bus.unisante.ch.

9. Spartan Race

La 5^e édition de la Spartan Race se tiendra les 12 et 13 juin prochains avec un programme identique à l'année dernière. Une course nocturne sera organisée le vendredi en plus des courses du samedi. Cette manifestation a attiré plus de 5'500 coureurs l'année dernière.

10. Informations sur les projets en cours

- **Préavis 24-01 – Réalisation d'un plan de mobilité scolaire :** Le rapport final de l'Association Transports et Environnement (ATE) a été remis à la Municipalité. Des choix sur de futurs aménagements devront être effectués. Une brochure résumant la démarche entreprise a été distribuée aux parents, élèves et professeurs ayant répondu aux diverses questions posées.
- **Préavis 24-02 – Etude globale de stationnement :** Le rapport final sera présenté à la Municipalité d'ici la fin du mois avec les diverses orientations et recommandations.
- **Préavis 25-06 – Demande de crédit pour la rénovation de la piscine publique des Replans et la création d'un parc d'activités 4 saison :** Grâce aux conditions météorologiques clémentes de cet hiver, les travaux ont pu continuer pratiquement sans interruption. Cela a permis de réaliser la pose des pieux et la construction de la paroi berlinoise. Des coupes supplémentaires d'épicéas ont dû être effectuées afin de garantir la sécurité des usagers. L'état sanitaire de ces arbres s'étant dégradé très rapidement (bostryche).
- **Test de circulation - Avenue de la Gare et Rue de France :** Un test de circulation à sens unique sera mis en place sur la partie haute de l'avenue de la Gare, entre la BCV et l'Hôtel de Ville, de juin à fin septembre. Durant cette même période, cette zone ainsi que le bas de la rue de France (entre la rue des Arts et l'Hôtel de Ville) seront également soumis, à titre d'essai, à une limitation de vitesse à 30 km/h. Ces mesures expérimentales font suite aux recommandations du Plan de mobilité scolaire et aux échanges menés avec le groupement des commerçants. Elles permettront également d'alimenter les réflexions en cours dans le cadre du concept de stationnement.
- **Collège de la Poste, abattage d'arbres :** En raison de leur état sanitaire, un érable et un tilleul, situés dans le préau du collège de la Poste, ont dû être abattus pour des raisons de sécurité. Une compensation sera mise en place.

11. Réponses aux questions du Conseil communal du 15 décembre 2025

Question de M. Jean-Michel Bolens sur l'affichage des avis mortuaires

Voici la réponse qui a été donnée au vœu émis lors de la dernière commission de gestion : « Au vu de la fréquence des événements menant à devoir afficher plus de trois décès simultanément (1 fois lors des 5 dernières années), il semble disproportionné de modifier l'ensemble des dispositions des boîtes, qui pour la plupart sont apposées à des façades de bâtiment privé. Le maintien des boîtes est souhaité afin de conserver une information de quartier».

Toutefois, une attention particulière sera portée au cas où plus de trois avis devraient être affichés simultanément. Dans ce cas, la taille des avis sera adaptée afin qu'ils soient identiques.

Question de M. Michaël Mollet concernant le parking souterrain du bâtiment Denner et Sunstore

Lors de la mise à l'enquête des deux surfaces commerciales, les plans prévoient notamment la réalisation d'un garage souterrain. A cette occasion, un calcul du nombre de places de stationnement a été exigé. Ce calcul, fondé sur les normes VSS en vigueur, tient compte des différentes affectations du bâtiment.

Lors du contrôle effectué en vue de la délivrance du permis d'utiliser, il a été constaté que les places de stationnement du parking souterrain ont bien été réalisées conformément aux plans.

Madame la Présidente

Citation

Les communications municipales vous étant parvenues, je vous demande si l'une ou l'un d'entre vous, avec le soutien de 5 autres membres (art.54) en demande la lecture ? Si tel n'est pas le cas, la Municipalité a-t-elle des compléments d'information ou souhaite apporter des modifications ? La Municipalité confirme que ce n'est pas le cas.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Au point 11, merci pour la réponse à ma question. Il me faudrait juste un complément d'information. J'aimerais savoir si le parking était destiné au public ou à une partie privée du bâtiment. Au moment de la mise à l'enquête, est-ce que l'accessibilité des places de parking était destinée au public, aux collaborateurs des bâtiments avoisinants ou pour les gens des bâtiments alentours.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues, pour la question du parking, il s'agit d'un bâtiment privé donc ce parking était en utilisation pour le bâtiment, peut-être exploitable par d'autres mais je n'ai pas plus de précisions. Est-ce que Monsieur Mollet pourrait préciser sa question peut-être ?

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet demande si, lors de la mise à l'enquête, le parking était destiné à des fins d'utilisation de chez Sunstore et Denner pour des citoyens venant faire leurs commissions ou pour des privés ?

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

La question est que cela reste un bâtiment d'ordre privé avec une utilisation à but commercial, donc le parking peut être utilisé par les exploitants du Denner ainsi que ceux du bâtiment de l'Industrie 19. Je n'ai pas plus de complément.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Je remercie la Municipalité d'avoir pris au sérieux nos demandes de renforcement de la sécurité pour nos citoyens et suis heureux de constater que l'avenant au budget a pu déjà servir à l'engagement d'une entreprise de sécurité. Je souhaite réellement que l'effet dissuasif suffise à réduire le nombre d'événements à Sainte-Croix. Je remercie également la Municipalité pour l'étude de notre Postulat ainsi que pour les démarches entreprises auprès de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières du département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité ainsi que de la police du Nord Vaudois. J'espère que des solutions pérennes puissent être trouvées et que des synergies puissent se former. Merci pour votre travail et merci de votre attention.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Emilien Gueissaz

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

J'aurais une question concernant le point no. 10. Est-ce que dans le test de circulation du plein centre qui va être effectué, une réflexion a été faite concernant les véhicules lourds tels que les tracteurs agricoles, forestiers ou les camions ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues, de toutes façons, nous allons faire divers essais pour confirmer ou non la position de mettre ce bout de tronçon en sens unique. C'est clair que nous allons le faire autant avec des bus qu'avec des véhicules lourds, comme vous le dites, et nous allons prendre ensuite les mesures nécessaires pour voir comment réaménager la rue si nous trouvons cela positif.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Au point 10 aussi, concernant le préavis 24-01, réalisation d'un plan de mobilité scolaire, il est mentionné que le rapport final de l'ATE a été transmis à la Municipalité. Le groupe PS-Les Verts se réjouit de constater que ce dossier avance et notre groupe demande à la Municipalité si elle pouvait avoir l'amabilité de nous transmettre le rapport de l'ATE ainsi que la brochure envoyée aux parents afin que les Conseillères et Conseillers puissent en prendre connaissance ? Je vous remercie. *Fin de citation*

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues, en ce qui concerne la brochure, nous pourrions vous la faire parvenir par voie électronique. En ce qui concerne le rapport détaillé et technique, la Commission de Gestion aura un accès et un regard dessus mais ce n'est pas un document que nous souhaitons faire circuler et rendre public pour des discussions en dehors de la Commission de Gestion et de la Municipalité. Merci.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Jean-Michel Bolens

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, comme vous l'avez bien stipulé dans vos dernières communications municipales, vous reprenez succinctement la réponse que vous aviez rendue, suite à mon interpellation lors de la dernière Commission de Gestion ; si votre réponse m'avait à l'époque donné satisfaction, je n'aurais certainement pas remis l'ouvrage sur le métier lors du dernier conseil ; suite à celui-ci, et certainement grâce à la diffusion des débats sur divers supports, j'ai reçu de nombreux témoignages dans la rue soutenant mon intervention ; mais pas que, à l'inverse, j'ai reçu une remarque, venant d'un proche du pouvoir qui disait, je cite : « Si on a plus que ça à régler comme problème, c'est que notre Commune fonctionne bien »... Heureusement, il en faut un peu plus pour me déstabiliser ou me démobiliser et c'est pour ça que je me permets d'oser espérer que peut-être il serait au conditionnel éventuellement possible de chercher puis, trouver des solutions pragmatiques visant à améliorer la gestion et les failles actuelles du système. Outre diverses solutions, le redimensionnement des affichettes dont vous parlez peut en être une acceptable. Par contre, ce qui ne l'est pas, c'est la cassette d'affichage qui n'a toujours pas été enlevée sur la mini-déchèterie de la rue du Jura ; en guise de mémoire, nos défunts ne méritent-ils pas mieux que la compagnie de déchets et d'ordures ? J'espère également qu'en cas de mauvaise série, vous n'aurez pas à jongler avec le calendrier afin de justifier vos choix ou... non-choix...

Pour terminer, longue vie à chacune et à chacun, merci d'avoir écouté mon intervention, même si aux oreilles ou aux yeux de certains, elle n'est pas... existentielle.

Fin de citation

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues, je ne sais pas vraiment ce qu'il faudrait répondre pour l'instant. Cela a été réfléchi, regardé, les cassettes ont été refaites récemment. C'est un service que nous aimons bien offrir à tout le monde dans tous les coins de la ville, nous ne souhaitons pas afficher uniquement à l'hôtel de ville. L'édicule qui se trouve à la rue du Jura

n'est pas une déchetterie mais une ressourcerie aussi avec le Tex Aid entre deux. Si vous voulez vraiment que nous enlevions cette cassette, j'attends vos courriers.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt les débats.

6. Rapport de la Commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 26-01

Assainissement des hameaux de Vers Chez Jaccard, Vers Chez la Besse et du Chalet du Rocher

Le rapport de la commission est lu par Monsieur le Conseiller Joël Herminjard

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-01 s'est réunie le 23 février 2026.

Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s : Isabelle Dessonnaz, Pierre-Alain Gerber, Thierry Luthringer, Patrice Bez, Olivier Troyon, Elena Court, Emilien Gueissaz, Sébastien Pavid et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Lionel Pesenti, accompagnée de Grégoire Wyss, chef de service, et d'Esteban Bepoix, chargé de projet.

Le projet d'assainissement soumis a été mûrement réfléchi et préparé depuis plusieurs années. Il a été présenté à la population des hameaux concernés, et toutes les conditions sont réunies pour sa mise en œuvre.

Comme indiqué dans le préavis, deux éléments majeurs justifient que la Commune effectue les travaux :

- La pression du réseau d'eau est insuffisante pour répondre aux exigences de la défense incendie. Les normes en vigueur ne sont pas respectées.
- La distribution de l'eau potable des habitants est effectuée directement depuis la conduite de la source de Bullet, sans traitement préalable. Là encore, la réglementation sur la qualité de l'eau potable n'est pas respectée.

À l'issue des travaux, les hameaux seront raccordés au réseau de distribution de la Commune de Sainte-Croix avec la pression requise.

Étant donné que la route sera ouverte pour le remplacement du réseau d'eau, il est logique d'en profiter pour tout remettre à neuf. On parle de l'éclairage public, de la récolte des eaux claires et des eaux usées, ainsi que du réseau électrique de la Romande Energie. Cela permettra d'enterrer les dernières lignes électriques aériennes. La conduite d'eau de source de Bullet dans la zone du chantier sera aussi remplacée. Quelques précisions pour le réseau du Gaz. La conduite principale alimentant Sainte-Croix traverse le chantier et sera remplacée. Les propriétaires qui ont aujourd'hui un raccordement pourront le garder, mais aucun nouveau raccordement ne sera installé. Cela est donc parfaitement en accord avec la loi sur l'énergie qui a été votée au Grand Conseil en février 2026 et qui prévoit notamment le remplacement des chaudières au combustible fossile.

La Commission regrette que Swisscom ne profite pas de l'opportunité qui lui a été offerte pour mettre son réseau à neuf et tirer la fibre optique. Afin d'éviter de rouvrir la route dans quelque temps, la Commune posera des tubes de réserves qu'elle pourra leur vendre ultérieurement. Swisscom participera ainsi indirectement aux coûts de la fouille.

Les travaux pourraient débuter en juin, au plus tard en août (après les vacances d'été). Les deux premières étapes décrites dans le préavis devraient être réalisées encore cette année. Le reste des travaux seront exécutés courant 2027.

Ce préavis demande un montant pour le financement de l'ensemble du chantier. Toutefois, sous réserve de remboursement, la Commune devrait recevoir en retour un montant d'environ Chf 665'000 correspondant :

- Aux subventions de l'ECA pour l'amélioration des installations de lutte contre l'incendie
- À la pose du tuyau pour le compte de la Commune de Bullet
- À la participation aux frais de fouille de Romande Energie

En plus de ce qui a déjà été rapporté, trois autres points ont aussi été soulevés :

- Les deux fontaines existantes, alimentées par de l'eau de source, seront conservées.

- Les camions pour le chantier de la STEP n'emprunteront pas les routes concernées par le préavis. Il n'y a donc pas de problème à prévoir.
- Les divers et imprévus ont été intégrés au budget présenté dans le préavis

Les échanges se sont déroulés dans une excellente ambiance, et l'ensemble des questions soulevées ont reçu des réponses claires et satisfaisantes.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité. Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- d'accorder le crédit nécessaire total de Chf 2'800'000 TTC afin de réaliser les travaux. Le compte d'investissement 71001.5032 est ouvert à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- de comptabiliser la participation de l'ECA par le compte d'investissement 71001.6314.

Madame la Présidente ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, Madame la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 26-01. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 41 oui par vote électronique.

7. Rapport de la Commission chargée du Préavis municipal n°26-02

Création d'un système d'épuration individuelle pour le bâtiment du Mont de la Mayaz

Le rapport de la commission est lu par Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-02 s'est réunie le 24 février 2026 à 19h00. Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s :

Mathieu Büchli, Jean-René Marguet, Isabelle Bandi, Marion Tanner, Ludovic Heintz, Basile Geiser et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Monsieur Sylvain Fasola, Municipal, et Monsieur Jean-François Gander, Chef du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments. La Commission remercie la Municipalité pour la qualité du préavis et les nombreux compléments d'information dont elle a pu bénéficier durant la séance.

Depuis la construction d'une salle à boire en 1938, le chalet d'alpage du Mont de la Mayaz a fait l'objet de nombreuses transformations, dont la dernière, la transformation de l'ancienne étable en salle à manger en 2023, a obligé la Commune à respecter les normes cantonales en matière d'épuration des eaux usées. Deux solutions pouvaient être envisagées :

1. La vidange par une entreprise agréée pour le transport des eaux usées, ce qui aurait représenté une charge de 20- à 25'000.- par année, sans compter que l'entreprise contactée était réticente à emprunter la route conduisant au chalet, même si le nombre de transports aurait pu être diminué en construisant une nouvelle fosse étanche de 50 m³ par exemple.
2. La construction d'une installation d'épuration individuelle, étant entendu qu'un raccordement aux égouts publics n'est pas possible.

La deuxième variante s'étant avérée la plus rationnelle, la Municipalité a élaboré le projet décrit dans le préavis. Celui-ci prévoit un système d'épuration par tranchée filtrante, infrastructure comprenant une fosse de décantation, une chambre de régulation du débit des eaux usées et une tranchée filtrante reposant sur un lit de gravier. Dans la chambre de décantation, l'épuration se fait sans oxygène avec un taux de 60%, alors que dans la tranchée filtrante l'épuration est réalisée avec l'oxygène ambiant (taux de 40%). Les eaux épurées sont dirigées en aval vers le ruisseau des Auges grâce à un tuyau d'une longueur de 300 m, ceci afin d'éviter la zone S de protection des eaux des sources proches. Cette conduite renchérit passablement le coût des travaux (60'000.-).

Néanmoins, un forfait de 700.-CHF pour la maintenance de l'installation est prévu, y compris les analyses chimiques annuelles, montant qui permettra de maintenir l'installation en bon état, et ceci certainement au-delà des 15 à 20 ans prévus par le constructeur. A propos de durée de vie de l'installation, il est pour le moins incompréhensible de constater que la durée d'amortissement (40 ans) de celle-ci est nettement plus longue que sa durée de vie ! Cette aberration peut coûter 20 ans d'intérêts si la durée de vie de l'ouvrage dure 20 ans. Les nouvelles normes MCH2 méritent un débat de fond.

Cet investissement n'aura pas d'influence sur le loyer des tenanciers puisqu'il n'améliore pas notablement leur outil de travail. Le dimensionnement de l'installation décrite ci-dessus a été calculé en fonction du nombre de places de la buvette mises à l'enquête publique. Les 60 couverts admis à l'intérieur représentent une charge polluante de 20 Equivalent Habitants (EH). Ce nombre constitue une moyenne retenue par le Canton, étant entendu que certains week-end ce nombre peut doubler avec les tables installées à l'extérieur et devenir insignifiant en cas de mauvais temps en semaine. Le coût du projet a été défini sur la base de devis d'entreprises, et les soumissions seront envoyées si le Conseil communal accepte le crédit demandé. La Commission a insisté sur la nécessité d'un suivi des travaux très professionnel, les différents éléments constituant l'infrastructure projetée devant être installés avec soin. La Commission s'est également penchée sur la consommation d'eau de la buvette, sachant que la citerne attribuée au chalet est peut-être insuffisante. En effet, M. Gander nous a transmis les volumes charriés, soit 86.4 m³ en 2022 (été sec) et 76.8 m³ en 2025 (forte fréquentation ?). La commission recommande à la Municipalité d'améliorer l'approvisionnement en eau du Mont de la Mayaz dans le cadre du plan de gestion intégrée des pâturages et alpages communaux.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- d'accorder le crédit nécessaire de CHF 164'000.00 afin de réaliser les travaux. Le compte d'investissement « 02901.5030 » est ouvert à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Emilien Gueissaz

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Si j'ai bien compris, cela veut dire que l'installation durera 20 ans mais le financement s'étalera sur 40 ?

Et nous n'avons pas moyen de faire autrement ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues, merci Madame la Présidente. En effet, c'est lié aux nouvelles règles MCH2 qui imposent les amortissements sur ce type d'objet sur 40 ans, peu importe leur affectation, peu importe leur durée de vie. On a des facteurs donnés par le plan comptable, c'est le cas sur la salle de la gare où vous avez le mobilier qui va être amorti sur 10 ans, l'immobilier qui sera amorti sur 40 ans, tous ces barèmes sont fournis par MCH2. Effectivement, cela peut paraître un non-sens, néanmoins, 20 ans c'est la garantie-constructeur et on a déjà de l'expérience dans la région avec ce type de tranchée filtrante. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de problèmes sur une durée équivalente. L'aspect financier nous impose cette manière de faire.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Je pense que c'est une question qui mérite un débat de fond, et elle sera certainement posée lors de la prochaine Commission de Gestion car il y a une question d'information comptable et on vous transmettra les résultats de ces discussions et informations parce que cela me paraît important.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Jean-René Marguet

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, c'est un sujet pour lequel je me suis entretenu il y a deux jours avec Madame la Boursière. Il faut dissocier l'amortissement financier de l'amortissement comptable. Imaginons qu'un citoyen de Sainte-Croix décède et lègue 50 millions à la Commune, on aurait la possibilité de financer une grande partie des préavis présentés, sans recours à l'emprunt. Simplement, on devrait continuer à amortir comptablement selon les exigences de MCH2. Dans ce sens, je pense qu'il serait souhaitable de modifier les phrases des préavis que l'on trouve dans les conclusions.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues, nous n'allons pas faire de la grande comptabilité ce soir mais quand même expliquer ce qu'est MCH2, c'est le modèle comptable harmonisé, version 2. Ce modèle est fait pour pouvoir comparer les Communes entre-elles. Toutes les Communes ont désormais la même durée légale d'amortissement. Si certaines communes amortissaient une STEP sur 5 ans et qu'une autre commune avec moins de moyens l'amortissait sur 50 ans, on ne pourrait pas les comparer. C'est pour cela que la durée de l'amortissement est la même pour tout le monde. Néanmoins, une commune avec davantage de moyens peut faire des préfinancements pour financer l'amortissement. C'est possible de faire cela et c'est ce qu'on fait d'ailleurs au sein de la Commune de Sainte-Croix. Si notre marge d'auto-financement le permet, on met un maximum de préfinancement et ainsi, si on venait à avoir des jours plus difficiles, on sait qu'on a déjà comptabilisé cet argent pour payer les futurs amortissements. Pour répondre à la question et à la remarque du Conseiller Marguet, on peut effectivement dissocier la partie amortissement de la partie investissement parce que si nous avons du cash, ce qui n'est pas le cas pour l'entier des préavis de la Commune de Sainte-Croix hélas, on pourrait très bien payer l'entier mais nous aurions de toute façon la durée d'amortissement qui nous est imposée.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 26-02. Celles-ci sont acceptées par 42 oui et 1 non par vote électronique.

8. Rapport de la Commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 26-03

Remplacement du véhicule polyvalent Bucher Ladog T1250 du secteur des travaux

Le rapport de la commission est lu par Madame la Conseillère Zoé Vuilleumier

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no. 26-03 s'est réunie le 24.02.2026 en salle de Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s :

Sacha Vanetta, Paulo Batista remplaçant de Dionisio Baptista, Dylan Breitler remplaçant de Elena Court, Mélanie Glauser, Robin Tardy, et de la rapportrice soussignée.

Jean-Michel Bolens était absent et non excusé.

La Municipalité était représentée par Madame Nathalie Jaccard. Étaient également présents M. Wyss, chef de service, M. Rodrigues, responsable du secteur des travaux, ainsi que M. Gold, responsable du garage communal.

En introduction, Madame Nathalie Jaccard a corrigé une erreur ; en effet, l'intitulé en deuxième ligne du tableau au point V, page 2, devrait être : « Reprise du véhicule Bucher Ladog T1250 ». Cette erreur écartée, M. Wyss a procédé à une courte mise en situation.

Le véhicule Bucher Ladog T1250 doit être remplacé par un véhicule présentant la même polyvalence saisonnière. Il a également relevé que le remplacement par un véhicule aux caractéristiques similaires, mais d'une marque différente, découle du constat que le véhicule Bucher Ladog T1250 a présenté des signes d'usure assez tôt dans son utilisation et que plusieurs pannes sont survenues ces dernières années. Il précise que la commune possède déjà un véhicule de la marque Meili, dont elle se montre satisfaite, notamment pour sa résistance et sa longévité. Le choix c'est donc porté sur un véhicule de la marque Meili modèle M 1300 Beat au prix de 195'500 TTC, ce montant comprenant le prix du véhicule : 188'000 CHF, les chaînes à neige : 4'500 CHF, ainsi que la reprise du véhicule Bucher qui rapporterait 12'000 CHF.

À la suite de cela, un échange de questions-réponses a eu lieu.

Une question concernant les réparations fréquentes nécessaires sur le véhicule Bucher et leurs causes a été posée. Il ressort que le sel constitue une source normale de dégradation pour ce type de véhicule, mais qu'en plus de cette usure habituelle, le véhicule présente un point faible de conception.

La possibilité d'acheter simultanément le véhicule avec de nouveaux accessoires — sachant que le nouveau véhicule est compatible avec les accessoires déjà en notre possession et en bon état — afin de bénéficier d'une réduction, a été écartée, une telle offre n'étant pas envisageable en raison de la diversité des fournisseurs.

Finalement, la possibilité de conserver le véhicule encore quelques années a été soulevée par un conseiller, mais le besoin de fiabilité justifie, selon les responsables en charge, un remplacement prochain. M. Wyss souligne la possibilité d'une revente régionale ou, dans tous les cas, d'une reprise par le vendeur, sachant que la politique communale concernant le parc automobile tend plutôt vers le maintien d'un parc restreint composé de véhicules pleinement fonctionnels.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte à la majorité de 3 oui, 1 abstention et d'1 non, ce préavis.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- D'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement du véhicule polyvalent Bucher Lodog T1250 ;
- D'accorder le crédit nécessaire total de CHF 195'500 TTC. Le compte d'investissement 61505.5064.1 est ouvert à cet effet ;
- De financer ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, en lisant le rapport et le préambule sur l'histoire du véhicule, je suis un peu surpris que le nombre d'heures de ce véhicule ne soit pas mentionné. J'aimerais également savoir si vous avez changé le moteur sur ce véhicule, ainsi que les frais que vous avez mis sur le véhicule. 10 ans ce n'est pas très long pour un véhicule à Chf.200'000.-. J'ai des « Manitou » de 2006 où le moteur ayant cassé, j'ai dû investir Chf.24'000 pour les réparations en voyant la reprise qu'on me donnait. J'ai préféré remettre Chf.24'000 pour pouvoir retravailler avec pendant encore 10 ans.

Il manque des informations sur le prix des réparations que vous avez mis sur ce véhicule, le nombre d'heures d'utilisation car nous parlons d'un véhicule à Chf.200'000.-.

Fin de citation

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues, en ce qui concerne les frais qui ont été faits, je ne peux pas vous donner un chiffre mais ce véhicule a dû être réparé fréquemment pour qu'il puisse fonctionner le plus longtemps possible et je ne peux pas confirmer si le moteur a été changé sur ce véhicule. Par contre, nous avons besoin de véhicules fiables pendant de fortes chutes de neige pour déneiger. S'il tombe en panne, cela fera des frais supplémentaires pour venir le dépanner, des heures supplémentaires pour déneiger correctement avec plus qu'un seul véhicule. Il faudra finir quand même par en acheter un autre. Monsieur Gold a dit qu'il a réparé tout ce qu'il pouvait mais à un moment donné, ce n'était plus possible. Je n'ai malheureusement pas le nombre d'heures d'utilisation.

Fin de citation

Madame la Conseillère Mélanie Glauser

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, j'étais aussi à la Commission et c'était bien sur ce véhicule que le moteur a été changé. Pour préciser, de ce que j'ai retenu, le problème ne venait pas forcément du moteur mais c'était surtout à cause du sel qu'il y avait des dégradations au niveau de la carrosserie et c'était cela le problème fonctionnel du véhicule.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 26-03. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 27 oui, 7 non et 7 abstentions par vote électronique.

9. Rapport de la Commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 26-04

Rénovation des routes forestières du Mont de Baulmes, à Dominique et du Saut de l'eau

Le rapport de la Commission est lu par Madame la Conseillère Mélanie Glauser

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-04 s'est réunie le 23 février 2026 à la salle de la Municipalité. Début de la séance à 19 heures.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Robin Tardy, Dionisio Baptista, Olivier Guignard, Alyssa Flückiger, Stéphane Flückiger remplacé par Dominique Hafner, Edouard Nekaka, et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée par Monsieur Grégoire Wyss, chef du service technique, Monsieur Benoît Margot, garde-forestier et Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal.

Ce préavis est la suite du préavis : 22-11, concernant l'étude de la réfection et de la gestion des chemins agricoles et forestiers votée par le Conseil communal en 2022. L'inventaire avait été réalisé par le bureau d'ingénieur ILEX afin de planifier les travaux. Lors de cette étude, les demandes de subventionnement ont fait l'objet d'une validation de principe par la direction générale de l'environnement et la Division Inspection Cantonale des Forêts.

La route du Mont de Baulmes :

C'est une route mixte, avec un accès sur 80 ha de forêt et pâturages, elle dessert également le restaurant.

La route est par endroit dégradée et affaissée, la circulation des engins pour l'exploitation forestière est parfois bien difficile.

La route est également très fréquentée l'été pour accéder au restaurant.

La largeur actuelle est d'environ 2,60 m, afin de faciliter la circulation agricole et saisonnière, il est prévu d'élargir à 3m20.

Pour la remise en état de cette route, il faudra éliminer l'ancien revêtement "enrobé bitumeux" qui contient des taux élevés de HAP (polluants atmosphériques persistants et toxiques); briser les roches à certains endroits, refaire les fondations puis poser un nouveau revêtement bitumeux. Le coût des travaux d'élargissement et de rénovation sont estimés à Chf 670'000.- HT, avec une subvention à hauteur de 56 %

(taux réduit dû à la mixité de l'utilisation de la route). Ces travaux pourraient être planifiés lors de la fermeture hivernale du restaurant 2026/2027.

La route à Dominique et du Saut de l'Eau :

Ces chemins forestiers sont uniquement utilisés pour l'exploitation forestière et sont constitués d'un revêtement en matériaux gravelés. Il est prévu d'élargir les deux routes, de créer un muret en enrochement afin de stabiliser les zones à éboulis. La route à Dominique est le seul chemin qui relie le Mont de Baulmes à la Gittaz, et qui dessert une surface de 90 ha de forêts de production. Il est prévu de créer deux places à bois afin d'optimiser l'exploitation. Cette route étant en zone S2 et S3, un suivi hydrogéologique sera assuré le temps des travaux avec la surveillance des captages d'eau potable qui seront transmis à la DGE-Eaux. Le coût des travaux pour la route à Dominique est estimé à Chf 420'000.- HT. La route du Saut de l'Eau dessert une surface de 26 ha de forêt de production et de protection (sécurisation de la route cantonale en aval). Suite à la demande de la Direction générale des routes et de la Mobilité, des mesures de circulation seront mises en place afin d'améliorer la sécurité sur ce chemin.

Le coût des travaux pour la route à Dominique est estimé à Chf 420'000.- HT ; pour celle du Saut de l'eau : Chf 220'000.- HT, avec une subvention à hauteur de 70 %.

Une enveloppe de Chf 140'000.- a été prévue en cas de surcoût, notamment dû à l'élimination du revêtement bitumeux actuel de la route du Mont-de-Baulmes en décharge spécialisée.

Le coût total des rénovations est de Chf 1'665'000.- TTC. Grâce aux subventions, le solde à la charge de la commune est estimé à Chf 665'000.- TTC.

La Commune s'est engagée lors de la Commission à remettre en état les routes après chaque coupe pour préserver au mieux les rénovations.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- d'autoriser la Municipalité à procéder ;
- d'accorder le crédit nécessaire total de Chf 1'665'000.- TTC. Les comptes d'investissement 61502.5017 et 82002.5013 sont ouverts à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Concernant la route à Dominique et concernant les chemins qui sont en chaille, dans les plans présentés, il n'y a pas d'explication par rapport à éventuellement des renvois d'eau. Pour avoir dans la famille des chemins similaires à entretenir, la problématique est souvent que cela coûte cher à entretenir.

Le deuxième point, on nous dit que la Commune s'est engagée lors des commissions à remettre en état les routes après chaque coupe pour préserver au mieux les rénovations. Est-ce que des particuliers vont également utiliser ces chemins-là et si tel est le cas, est-ce qu'il est aussi prévu qu'ils doivent entretenir ou réparer ces chemins en cas d'endommagement ? Merci pour les réponses.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues, sur les routes en chaille, il y aura bien évidemment des renvois d'eau qui seront faits pour éviter le ravinement. Pour la question des coupes, on va essayer logiquement de les faire avant, pour celles qui peuvent être faites avant, la rénovation des routes pour éviter de les endommager. On va surtout éviter de

faire l'abattage directement sur les routes pour éviter la dégradation trop abrupte. Pour la question des privés, je n'ai pas exactement la cartographie de la Commune pour savoir si beaucoup de privés ont des parcelles forestières sur ces endroits-là mais c'est clair que nous les inviterons à la plus grande prudence et on veillera au grain comme on peut dire.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, j'ai une petite question sur la durabilité de ces chemins. On les refait mais après, est-ce que c'est bon pour dix ans, vingt ans ou trente ans ? On met des montants sur ces chemins mais quelle est la durabilité de ces chemins à peu près ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues, c'est une excellente question. C'est sûr que d'un point de vue comptable, on va les amortir sur quarante ans parce qu'on espère que la durabilité sera longue. Cela va dépendre forcément de l'utilisation et, malheureusement, des conditions climatiques qu'il pourrait y avoir car s'il y a des éboulements qui se passent, nul n'est tenu de le savoir à l'avance, mais c'est fait pour tenir un temps certain ou un certain temps.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 26-04. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 39 oui et 4 abstentions par vote électronique.

10. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber

Citation

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers Collègues. Les récents développements judiciaires intervenus à la suite du dramatique incendie d'un Hôtel à Crans-Montana ont rappelé que, dans certaines circonstances, la responsabilité pénale d'autorités publiques peut être engagée lorsque des questions de sécurité sont en cause.

Sans faire de parallèle direct avec notre Commune, cette situation invite néanmoins à une réflexion sur la manière dont les collectivités publiques anticipent et préviennent de tels risques.

Dans ce contexte, la Municipalité peut-elle préciser quelles procédures, contrôles ou dispositifs de prévention sont en place afin d'assurer le respect des normes de sécurité, notamment pour les bâtiments et infrastructures relevant de la commune ?

Plus largement, quelles mesures sont prévues pour garantir que la collectivité, ainsi que les élus et responsables communaux, soient pleinement protégés face aux responsabilités qui pourraient découler de telles situations ?

Par exemple le responsable de sécurité, le Commandant des pompiers et le président de commune (entre parenthèses chez nous le Syndic) et certains de leurs prédécesseurs.

Il me semble qu'un rapport de la Municipalité serait une démarche constructive, permettant d'informer de manière transparente et équilibrée tant nos conseillers communaux que nos concitoyens. Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues Municipaux, la remarque de Monsieur Gerber est pertinente. C'est clair qu'en tant qu'élus à tous les niveaux, on se pose des questions. Cela remet en question les processus et c'est très volontiers que nous essayerons de faire un rapport. On voit que les responsabilités sont vraiment à tous les étages mais c'est un travail que nous allons essayer de faire en interne et informer aussi le Conseil sur les responsabilités que nous pourrions avoir à tous les niveaux. Merci pour votre question.

Fin de citation

Madame la Conseillère Christelle Bietry

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Je souhaite attirer votre attention sur les difficultés croissantes de circulation rencontrées dans le village à certaines heures de pointe. Dès 5h45, il devient très compliqué d'accéder à la Rue Neuve et à l'Avenue des Alpes en direction d'Yverdon. Le même problème se répète en fin de journée entre 16h et 18h, la circulation est fortement ralentie, voir à l'arrêt, mais, cette fois-ci par les véhicules venant d'Yverdon. Exemple, vers le Musée du MAS, il arrive de devoir attendre jusqu'à 10 minutes avant de pouvoir rentrer dans l'Avenue des Alpes pour aller au centre du village, sauf si une âme charitable nous laisse passer ou l'arrivée d'un piéton qui traverse cette route. Beaucoup d'habitants de la Commune terminent leur journée de travail à ces heures là et se rendent vers la région de la gare, courses ou autre, puis ils galèrent pour rentrer chez eux s'ils habitent au centre du village, en haut, à l'Auberson ou à Bullet. Face à ces problèmes récurrents et contraignants pour nos citoyens, ne serait-il pas judicieux d'envisager l'installation de feux ou d'un système de détection de véhicules aux stops des rues adjacentes, permettant ainsi de réguler la circulation de manière dynamique selon l'affluence. Une telle solution pourrait améliorer la fluidité, réduire le temps d'attente, éviter aux citoyens de faire des détours mais également pour ne plus les condamner à une situation dont ils sont les victimes. Par ailleurs, je voulais aussi ajouter que le retrait du passage piéton dans le grand virage vers la place du Pont suscite également des interrogations. N'aurait-il pas été opportun d'y installer également un feu ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues Municipaux, merci pour cette question très pertinente. Puisque nous sommes dans passablement de travaux, notamment la question des cheminements scolaires et des parcages, on mettra en plus la question d'une possibilité d'un feu de circulation et autre moyen de report de circulation.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Jean-René Marguet

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, je remercie Madame la Conseillère Bietry de revenir sur le sujet, par rapport à une intervention que j'avais faite il y a une année et demi pour laquelle j'attends encore la réponse. Plus je vois ce feu, plus je le déteste parce que ce n'était pas là qu'il fallait le mettre mais le remettre Avenue des Alpes, Rue de l'Industrie. Quand je vois le nombre de personnes qui passent au rouge, cela va bien quand on fait Avenue des Alpes, Rue Neuve mais quand on est sur la Rue des Rasses, on est à 2 mètres 50 du passage piétons et les gens n'y prennent pas garde. J'avais posé la question de mettre un temporisateur de façon à ce que, s'il n'y a pas de piéton qui presse sur le bouton, automatiquement, au bout de 2 minutes et demi, par exemple, il vient au vert pour les piétons et au rouge, etc, en alternance. Madame la Conseillère Bietry a raison quand on veut s'insérer depuis la Banque cantonal vaudoise, c'est impossible, quand on veut s'insérer depuis la Rue de l'Industrie sur l'Avenue des Alpes, c'est la croix et la bannière, quand les frontaliers arrivent. Avant que j'en termine comme Conseiller communal depuis un certain nombre d'années, j'aimerais bien avoir une réponse avant de me retirer, je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur la Présidente remarque que ceci fera certainement partie d'une réponse ultérieure avec le rapport complet et les informations qui vont suivre puisque le rapport de l'ATE est maintenant disponible.

Monsieur le Conseiller Patrice Bez

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, j'en reviens sur l'intervention de Monsieur Gerber, il y a l'ancienne usine Reuge qui accueille des gens, jour et nuit, est-ce que des contrôles de sécurité sont effectués. On sait que ce site est pollué, est-ce qu'il y a des normes de sécurité, incendie ou autre ? On va peut-être me dire que c'est privé. Chez moi, c'est privé et je sais qui dort chez moi ce soir et quand c'est public, à l'hôtel de France ou au Grand Hôtel des Rasses, on sait qui va dormir cette nuit. Ce soir, à l'ancienne usine Reuge, on ne sait pas qui va dormir.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues, Monsieur le Conseiller Bez, il s'agit en effet d'un dossier privé. Cependant, nous allons quand même essayer de répondre à certaines de vos questions puisque nous ne sommes pas là pour détourner le regard non plus. Nous avons en effet eu demandé à la gendarmerie de faire des contrôles pour savoir s'il y avait utilisation du bâtiment en matière de couchage mais nous n'avons jamais eu de rapport nous indiquant que des gens passaient la nuit là-bas donc nous ne pouvons pas dire effectivement que des gens y dorment. En ce qui concerne la pollution, en effet il s'agit d'un site pollué au niveau du référencement cantonal. Des dispositions doivent être prises le jour où une rénovation d'ampleur du bâtiment devrait être faite, ce qui ne concerne pas forcément le bâtiment mais plutôt les autres parties alentours. Cependant, comme nous n'avons pas de rapport de police concernant des gens qui dorment dans ce bâtiment, nous n'avons donc pas de noms.

Fin de citation

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues Municipaux,

J'ai eu encore cet après-midi l'adjutant-chef de poste de Sainte-Croix au téléphone qui me dit qu'il n'a pas eu d'appel depuis déjà très longtemps pour des problèmes provenant de cette ancienne usine Reuge. Monsieur le Conseiller, si vous devez constater des choses qui se passent là-bas, de la malveillance ou que vous ayez le sentiment qu'il y a des gens qui y dorment, je vous encourage à appeler la police pour qu'ils puissent faire un contrôle. Merci.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Patrice Bez

Citation

Ce n'est pas mon rôle de faire agent de sécurité à l'ancienne usine Reuge. Ce n'est pas à moi d'aller contrôler, je sais qu'il y a des gens qui y dorment parce que je connais des gens qui ont travaillé avec moi et qui habitent là-bas.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Emilien Gueissaz

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, concernant le préavis 22-11, concernant la réfection des chemins dans la Commune.

A quoi en sommes-nous dans cette réfection des chemins, et est-ce que nous arrivons au bout de ce préavis ? Sur plusieurs de ces chemins, il y a des passages canadiens, est-ce que nous en avons toujours l'usage ?

Le contour juste avant le pompage à l'Auberson a été refait ces dernières années mais se transforme en véritable danger, en raison de son inclinaison, pour tous les usagers qui empruntent ce passage lorsqu'il y a de la pluie, du gel, de la neige ou de la glace. Est-ce que la Municipalité souhaite attendre qu'il y ait des blessés ou une grosse pollution due à un accident avant de réagir ? La Municipalité indique qu'elle répondra par écrit.

Je me permets d'enchaîner, car je souhaite vous faire part de mon mécontentement concernant nos dernières élections. Je trouve totalement inadmissible le comportement de certaines personnes, qui se sont permises de saboter des affiches ou qui se permettent ouvertement, et de manière publique, d'insulter les gens qui se présentent, et aussi de créer de véritables déferlements de haine à travers les journaux et les réseaux sociaux, ainsi que sur des groupes privés à la portée de tous. Nous avons déjà bien assez de travail à faire lors de nos séances, et beaucoup de difficulté de recruter de nouveaux membres, sans y rajouter encore une gé-guerre inter-parti par pure ambition politique. Je suis malgré tout content de pouvoir continuer l'aventure et à la fois déçu de voir qu'il y en a qui semblent avoir une vie bien triste. Alors, laissez votre haine à l'intérieur de vous, et profitez-en, parce que c'est la seule chose qui semble vous pénétrer. J'espère que tous les nouveaux élus ne vont pas fuir, je leur souhaite que tout puisse bien se passer pour eux et qu'ils profitent de chaque instant à la Commune. Merci. *Fin de citation*

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, la route qui dessert le restaurant du Mont-des-Cerfs, je ne sais pas qui doit l'entretenir mais il y a bientôt des trous de 30 centimètres de profondeur qui devaient être bouchés. J'avais entendu dire que c'était la société des éoliennes qui devait entretenir le chemin mais s'ils ne le font pas, ce serait bien que la Municipalité les pousse à le faire ou le fasse elle-même, étant donné qu'elle a bientôt des véhicules tout neufs, de mettre un peu de tout venant !

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues Municipaux, nous allons étudier la question parce qu'avec les différents travaux qui ont eu lieu, certaines parties sont à la Commune et certaines sont privées, nous allons voir qui doit faire son travail. Merci pour la remarque.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, je voulais savoir si les escaliers du Temple allaient être refaits. Il y avait un projet à l'étude, on parlait d'une couverture à l'époque et je voulais savoir où on en était.

Je voulais savoir si la route de l'Industrie allait être refaite (on dirait plus un champ de mines qu'une route). Sur le bas de l'Avenue des Alpes, au-dessous du panneau de Sainte-Croix, il y a régulièrement des nids de poules. Cette route a été refaite il y a quelques années par les services communaux et je voulais vous demander si c'était possible, par le biais des services qui font le tunnel, de mettre les forces en commun afin de refaire ce pan de route qui est régulièrement cassé car avec la voiture, cela devient du slalom.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues Municipaux, il faudra voir dans le plan d'entretien des routes qui est prévu par le service des travaux. Concernant le secteur de route que vous avez cité, nous devons regarder si celui-ci fait partie du programme. Et si ce n'est pas le cas, nous analyserons l'opportunité de faire ce secteur. Si cela nécessite des travaux en coordination avec les travaux qui se font concernant le tunnel, notre chef de service va en prendre note.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Patrice Bez

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, j'ai une question sur l'hôtel du Jura qui est en vente. Je voudrais savoir si son affectation restera comme hôtel ? Dans certaines communes, les affectations ne peuvent pas changer comme ça, ou est-ce que le nouveau propriétaire peut transformer l'hôtel en appartements, kebab ou etc.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues Municipaux, le changement d'affectation passe, dans les communes, par une mise à l'enquête, ce serait quelque chose de publique qui ne peut pas changer l'affectation d'un hôtel, d'un objet commercial, à des appartements ou même à un kebab car ce ne serait pas l'utilisation de base du bâtiment. Bien sûr que si cela devait être ce procédé, nous serions les premiers déçus puisque que cela serait à nouveau une perte de lits pour l'offre touristique de la région.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Patrice Bez

Citation

Je pense que si cela arrivait, ce serait bien de réfléchir d'acheter un établissement ainsi et garder un hôtel à Sainte-Croix car c'est quand même quelque chose de vital à Sainte-Croix, c'est ma première question.

Ma deuxième question, je remercie la Commune qui a mis des Toi-Toï au Col des Etroits et à la Gare d'Olten mais est-ce qu'il ne serait pas possible de les embellir un peu pour cacher un peu ces WC. Pas besoin de faire une « usine à gaz » mais de faire quelque chose un peu plus discret et sympa. J'ai vu une photo du Col des Etroits sur Whatsapp et c'est là que cela m'a interpellé de voir le Toi-Toï planté au milieu de la photo, c'est un peu juste...

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues Municipaux, à la base, nous avons répondu à une demande qui provenait du sein de Conseil communal, concernant la Gare d'Olten, d'y placer une toilette. De l'habiller implique une certaine problématique par rapport au camion qui vient pour le nettoyage et l'enlèvement. L'habiller de manière simple est à réfléchir. En ce qui concerne le Col des Etroits, nous avons actuellement un projet pour revitaliser la zone notamment dans le PACOM avec une création de places de parc et, en effet, la possibilité peut-être d'avoir un bâtiment en dur et à ce moment-là nous aurions des toilettes qui ne seraient pas un Toi-Toï mais peut-être autre chose en fait.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, Toi-Toï, ce n'est pas terrible, et vouloir habiller Toi-Toï, serait comme « cacher la m. au chat ». Je m'explique : Toi-Toï fonctionne, car on mélange tout avec un produit chimique que les STEP's n'aiment pas du tout. Si nous voulons évoluer quelque peu vers le 21^{ème} siècle, je pense qu'il existe toutes sortes de procédés de toilettes mobiles sèches ou plus ou moins sèches, et j'engage la Municipalité plutôt à avoir une réflexion ou des projets sur le remplacement des Toi-Toï par quelque chose de plus acceptable aujourd'hui.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues Municipaux, cette solution des Toi-Toï avait été choisie par facilité d'entretien parce que des toilettes nécessitent du personnel qui doivent faire le « sale boulot » d'aller les nettoyer. Le choix des Toi-Toï est un système simple, nous avons un contrat avec un camion qui vient nous les nettoyer et ces toilettes sont toujours propres. Nous savons combien nous payons par année. Comme mon collègue Pesenti a très bien répondu concernant le projet qui va se faire au Col des Etroits, nous verrons quel système sera le plus approprié. Il faut aussi rappeler que la toilette à la gare d'Olten sert également à la Piste éclairée et elle est très facile d'accès et est vite déplacée. Donc voilà le choix et nous l'assumons tout-à-fait.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, vous avez mis en place récemment des panneaux dans Sainte-Croix, notamment au Collège de la Gare et un peu partout. J'aimerais savoir le montant total et global de ces panneaux, si c'est possible.

Ma future collègue de parti, Laurence Varela avait fait une intervention pour un feu signalétique ou sur la mise en place de quelque chose à l'Ecole du Cirque et j'étais revenu sur cette questions quelques années après mais cela n'a jamais été répondu et j'aimerais savoir où cela en est.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers Collègues Municipaux, Concernant la signalisation, cela faisait partie d'un préavis voté au Conseil communal. Nous n'avons pas les chiffres en tête mais nous allons vous les trouver d'ici le prochain Conseil.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la séance et laisse la parole à Monsieur le Syndic Yvan Pahud.

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Chères et chers collègues, Monsieur le Vice-syndic,

Cher Sylvain,

Au nom de la Municipalité, de notre secrétaire municipal, du Conseil communal et de tout le personnel communal, c'est avec une profonde reconnaissance, un immense respect, que nous t'adressons Monsieur le Municipal, Monsieur le Vice-Syndic, cher Sylvain ces quelques mots pour ton dernier conseil.

Ce moment est l'occasion de revenir sur ton parcours politique, mais surtout sur ton engagement envers notre communauté.

Ton aventure politique communale commence en 2011. Tu entres alors au Conseil communal sous les couleurs du Parti socialiste, élu avec 662 suffrages. Bon... socialiste... certains diront qu'il faut le dire vite... Pour ma part, je dirais plutôt : un socialiste ouvrier, un social-démocrate convaincu, et surtout un socialiste pragmatique. Bref, un élu qui sait que, pour faire avancer les choses, il faut se retrousser les manches.

En 2016, les électeurs renouvellent leur confiance et tu es réélu avec 1029 suffrages, juste derrière Hugues Gander... mais aussi juste devant notre chanteur Michel Bühler. Entre deux ténors et personnalités de notre village.

Puis vient 2019. Une année un peu particulière pour la Commune avec les démissions du syndic Franklin Thévenaz et du vice-syndic Philippe Duvoisin. Une élection complémentaire est donc organisée afin de compléter l'exécutif.

Et c'est là que tu te lances dans l'aventure de la Municipalité. Résultat : 732 voix au premier tour, manquant de peu la majorité absolue. Deux candidats se détachent clairement et seules deux listes sont déposées pour le second tour. Et le 20 mai 2019, à 33 ans — l'âge du Christ, tu es officiellement élu Municipal de Sainte-Croix.

Je dois le dire à titre personnel : ce fut aussi le début d'une très belle collaboration.

Très rapidement, le collège municipal a pu apprécier la qualité de ton travail, ta vision, ton sens du collectif et ta volonté constante de faire avancer les dossiers dans un esprit constructif. Sans oublier ta bonne humeur, tes coups de gueules parfois, mais suivi d'une franche rigolade, une bonne humeur, toujours précieuse dans les moments parfois... disons... animés de la vie politique communale.

À ton arrivée à la Municipalité, tu prends en charge un dicastère important :

qui comprend : les bâtiments, la cohésion sociale et les écoles, sans oublier l'ACRG et la commission de police.

Trois domaines essentiels pour la vie de notre commune.

En 2021, lors des élections communales, la population confirme largement sa confiance : tu es réélu au premier tour avec 1051 voix, aux côtés de Cédric Roten, syndic, et de ton collègue municipal de l'UDC. Comme quoi, à Sainte-Croix, même les alliances politiques peuvent surprendre... et surtout bien fonctionner.

Tu choisis alors de conserver ton dicastère, preuve de ton attachement profond aux dossiers que tu avais entrepris.

Et quels dossiers Cher Sylvain !

Car durant ces années, tu as mené plusieurs projets majeurs pour notre Commune :

- la construction de la salle de gym de la Gare,
- la rénovation de nombreux bâtiments communaux,
- la réalisation du site Alt'iLoisir à la piscine des Replans,
- et enfin la réorganisation de l'accueil de jour et de l'ARAS...

Des projets lourds, complexes, difficiles, qui ont demandé une énergie considérable et beaucoup — vraiment beaucoup — de ton temps.

Peu de gens mesurent réellement l'ampleur du travail, des discussions, des négociations et des heures consacrées pour faire aboutir de tels projets.

Alors ce soir, il est important de le dire clairement : bravo.

Et surtout : merci Sylvain

Merci d'avoir porté ces dossiers avec détermination, sérieux et engagement, au service de notre commune et de sa population.

Mais rassurez-vous, Mesdames et Messieurs : Sylvain ne nous quitte pas vraiment.

Monsieur le Municipal — bientôt Monsieur le Chef de service — tu ne pars pas bien loin. Tu prendras en effet la responsabilité du service de la jeunesse et de la cohésion sociale dès le 1 avril.

Autrement dit, ton nouveau bureau sera à quelques mètres seulement de ton ancien bureau de municipal. À Terme...

Pourquoi à terme, car dans l'attente du déménagement du bureau des municipaux, tu auras ton bureau dans le bureau des Municipaux.....

Ce qui signifie donc que :

- tu continueras à travailler pour la population de Sainte-Croix,
- tu continueras à croiser régulièrement les membres de la Municipalité,
- et surtout... tu ne pourras pas totalement échapper aux discussions communales dans les couloirs.

La forme change, mais l'engagement reste.

Et la population de Sainte-Croix pourra encore compter sur ton énergie, ton sens du service public et ton attachement à notre communauté.

Cher Sylvain,

Au nom de la Municipalité, du Conseil communal, de notre administration et de toute la population, je tiens à te remercier très sincèrement pour ton engagement envers notre commune, pour ton travail, pour ta disponibilité et pour l'esprit de collaboration que tu as toujours su faire vivre.

Nous te souhaitons beaucoup de succès dans tes nouvelles fonctions, mais surtout autant de plaisir à servir notre collectivité que celui que tu as manifestement eu durant ces années à la Municipalité.

Merci Monsieur le vice-syndic, cher Sylvain, et bonne route pour la suite.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues de la Municipalité,

Permettez-moi de prendre quelques minutes ce soir, puisqu'il s'agit pour moi de mon dernier Conseil communal en tant que Municipal.

Mon engagement politique a commencé il y a maintenant quinze ans, en 2011, lorsque j'ai été élu au Conseil communal de Sainte-Croix. À l'époque, je ne mesurais pas encore tout ce que cet engagement allait m'apprendre et tout ce qu'il allait représenter dans mon parcours.

J'ai eu l'honneur de présider ce Conseil entre juillet 2015 et juin 2016. Cette année de présidence m'a particulièrement marqué. Elle m'a permis de découvrir encore davantage la beauté et la richesse de notre commune, et m'a fait découvrir à quel point la démocratie locale joue un rôle essentiel. J'ai toujours privilégié, le travail en coulisse, les dialogues en petit comité aux grandes interventions.

En 2019, j'ai eu la chance de rejoindre la Municipalité à la suite d'une élection complémentaire, puis la population m'a renouvelé sa confiance en 2021. Ces années au sein de l'exécutif ont été intenses, exigeantes, parfois complexes, mais surtout extrêmement enrichissantes.

Je me souviens d'ailleurs d'une petite anecdote qui me fait sourire aujourd'hui. Lorsque je suis devenu président du Conseil communal en 2015, j'avais déclaré que je ne porterais pas de chemise durant ma présidence. Une manière un peu naïve d'affirmer mon côté décontracté.

Avec le temps, j'ai compris que les fonctions que nous exerçons ne nous appartiennent pas vraiment. Elles appartiennent aux institutions, et que, parfois, cela signifie aussi accepter d'en respecter les codes. Porter la chemise ou le costume n'est finalement qu'un symbole. Mais c'est aussi une manière de rappeler que les institutions méritent notre respect.

Et c'est sans doute l'une des choses les plus importantes que j'ai apprises au cours de ces années : le respect de nos institutions et des différents échelons de notre système politique.

Notre démocratie fonctionne parce que chacun y joue un rôle complémentaire.

Le Conseil communal représente la population, questionne, débat et décide.

La Municipalité met en œuvre, assume les responsabilités et gère les affaires de la commune au quotidien.

Les commissions, les partis, les associations et les citoyens participent également à cette dynamique.

Aucun de ces rôles n'est supérieur à l'autre. Ils sont différents, mais ils sont tous indispensables.

C'est cette complémentarité qui permet à notre démocratie de fonctionner.

Ces années m'ont aussi appris quelque chose de très important : la politique locale n'est pas un combat permanent. Elle est avant tout un espace de dialogue.

J'ai toujours essayé, dans mon engagement, de parler avec tout le monde. Avec celles et ceux qui pensent comme moi, bien sûr, mais aussi avec celles et ceux qui pensent différemment.

Parce qu'au fond, nos opposants ne sont pas nos ennemis. Ce sont des personnes qui, comme nous, souhaitent le meilleur pour notre commune, mais qui proposent simplement d'autres chemins pour y parvenir.

La démocratie exige donc de la discussion, de l'écoute, souvent de la patience... et toujours la recherche d'un consensus. Chercher le consensus ne signifie pas renoncer à ses convictions. Cela signifie accepter que la décision collective soit parfois différente de notre position personnelle, dans l'intérêt du bien commun.

Et cela ne peut fonctionner que dans une chose essentielle : le respect.

Le respect des personnes. Le respect des fonctions. Et le respect des institutions.

Je souhaiterais également profiter de ce moment pour adresser un remerciement particulier à mon entourage. L'engagement politique demande du temps, de l'énergie et de la disponibilité. Et derrière chaque personne engagée, il y a souvent des proches qui font preuve de beaucoup de patience.

Je pense évidemment à ma famille et à celles et ceux qui m'ont soutenu durant ces années. Leur compréhension et leur patience ont été précieuses.

Je voudrais enfin remercier toutes les personnes avec lesquelles j'ai eu le plaisir de collaborer au cours de ces années : les membres du Conseil communal, mes collègues de la Municipalité, ainsi que toutes celles et ceux qui s'engagent pour la vie de notre commune, les employés, les commerces et entrepreneurs locaux, les associations et leur précieux bénévoles. S'engager pour sa commune demande du courage. C'est accepter de s'exposer, de prendre des décisions, parfois de recevoir des critiques. Mais c'est aussi contribuer concrètement à l'avenir de notre collectivité. Pour ma part, ces années m'ont énormément apporté. Elles m'ont appris beaucoup sur la politique locale, mais aussi beaucoup sur les relations humaines et sur moi-même.

Je quitterai cette fonction à la fin du mois, avec beaucoup de reconnaissance pour cette expérience et pour toutes les rencontres qu'elle m'a permises.

Mais je quitte surtout cette fonction avec une conviction renforcée : nos institutions sont précieuses, et elles méritent d'être respectées et défendues.

Je me réjouis de continuer, à m'engager pour notre commune et pour sa population, d'une manière différente.

Pour moi, la politique c'est l'art de continuer à se parler, même lorsque nous ne sommes pas d'accord.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement.

Fin de citation

Madame la Présidente

Citation

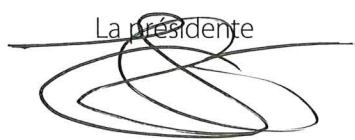
La discussion n'étant plus demandée, je clos la discussion.

À l'issue de cette séance, j'invite les rapporteurs à se présenter auprès de notre secrétaire pour signer leur rapport.

Merci à toutes et à tous pour votre présence, votre attention, et votre engagement au service de notre Commune.

Fin de citation

La séance est levée à 21h40.

La présidente

Cindy Joliat Paillard



La secrétaire

Mary-Claire André Mollet